

Obtenez un boni spécial grâce à l'offre Relevons la barre avec la Canada Vie

Du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023, vous pourriez recevoir un boni supplémentaire de 25 % sur les ventes de produits d'assurance vie, de protection du vivant et de fonds distincts. Les polices établies et régularisées d'ici au 31 mars 2023 seront prises en compte pour le boni.

Pour être admissible, vous devez réaliser une croissance totale minimale combinée de 10 000 \$ de votre commission de première année nette rajustée* (CPANR) par rapport à la même période en 2021-2022. Une fois que vous aurez atteint cet objectif, la tranche de 10 000 \$ et les ventes de produits d'assurance et de fonds distincts subséquentes donneront droit à un boni supplémentaire de 25 %, pour un montant maximal de 10 000 \$.

Vous voulez en savoir plus?

Consultez notre [FAQ](#) pour trouver réponse à vos questions éventuelles sur l'offre de boni et obtenir des précisions, notamment sur l'admissibilité.

Atteignez vos objectifs plus facilement

La Canada Vie^{MC} propose une vaste gamme de produits d'assurance et de gestion du patrimoine pour vous aider à répondre aux besoins de chacun de vos clients. Vous trouverez ci-dessous des ressources qui vous permettront d'en apprendre davantage sur nos produits et notre offre.

Utilisez SimplementProtégé^{MC} pour présenter une proposition d'assurance vie avec participation, d'assurance vie temporaire ou d'assurance maladies graves. Comme les propositions sont remplies en seulement dix minutes, les clients peuvent obtenir une protection plus rapidement, et vous pouvez être payé plus rapidement aussi!

[Page des ressources de marketing sur l'assurance](#) – Trouvez des documents de marketing pour tous nos produits d'assurance.

[Guide de traitement des affaires nouvelles d'assurance](#) – Ce guide contient les étapes du processus à suivre pour présenter des affaires nouvelles d'assurance à la Canada Vie et les liens vers les formulaires requis.

[Trousse d'outils de marketing pour les fonds distincts](#) – Cette trousse vous fournit les documents nécessaires pour vous familiariser avec la gamme de fonds de la Canada Vie et pour vous préparer à en parler à vos clients en toute confiance.

[Page de ressources de marketing d'ordre général](#) – Trouvez des vidéos sur les produits, des documents sur la planification successorale, des témoignages ou des publications pour les médias sociaux à diffuser auprès de votre réseau.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec votre leader des services extérieurs ou l'équipe Ventes aux intermédiaires, Assurance.

Pour être admissible aux récompenses de la promotion, vous devez exploiter une entreprise conforme à la réglementation. Nous vous rappelons que votre obligation première est de conseiller les clients dans leur intérêt véritable et de veiller à ce qu'ils soient traités avec équité. Cette mesure incitative ne doit pas vous amener à promouvoir ou à vendre un produit qui ne comble pas véritablement les besoins bien précis du client.